



Bruxelles, le 9.6.2017
COM(2017) 298 final

ANNEX 1

ANNEXE

**au RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU
CONSEIL**

**Exemptions pour les banques centrales et autres entités de pays ou territoires tiers dans
le cadre du règlement concernant les marchés d'instruments financiers (MiFIR)**

ANNEXE I

Aperçu comparatif des pays tiers

Banque centrale	Critères principaux			Autres critères				
	Transparence du marché	Transparence opérationnelle	Nécessité	Distinction de la finalité des transactions	Procédure de notification	Exemption des banques centrales étrangères	Type d'exécution	Exemption
Australie	Faible	Moyenne	Oui	Oui	Non, mais disposée à la mettre en œuvre	Oui	Bilatérale	Oui
Brésil	Moyenne	Moyenne	Oui	Oui	Oui	Non	Bilatérale (10-50 %) Plates-formes (10-50 %)	Oui
Canada	Moyenne	Moyenne	Oui	Oui	Non, mais disposée à la mettre en œuvre	Oui (si obligations d'État locales ou titres étrangers)	Bilatérale	Oui
Hong Kong	Faible	Moyenne	Oui	Oui	Oui	Non	Bilatérale	Oui
Inde	Moyenne	Moyenne	Non	Oui	Non, mais disposée à la mettre en œuvre	Oui (pas de déclaration)	Bilatérale	Oui
Japon	Moyenne	Moyenne	Non	Oui	Non, mais disposée à la mettre en œuvre	Implicite	Bilatérale	Oui
Mexique	Moyenne	Moyenne	Non	Oui	Oui	Non	Bilatérale (10-50 %) Plates-formes (10-50 %)	Oui
République de Corée	Moyenne	Faible	Oui	Oui	Non, mais disposée à la mettre en œuvre	Non	Bilatérale Plates-formes	Oui
Singapour	Moyenne	Moyenne	Oui	Oui	Non, mais disposée à la mettre en œuvre	Non	Bilatérale (50-100 %) Plates-formes (10-50 %)	Oui
Suisse	Élevée	Moyenne	Oui	Oui	Non, mais disposée à la mettre en œuvre	Non	Plate-forme (SIX)	Oui
Turquie	Élevée	Moyenne	Oui	Oui	Non, mais disposée à la mettre en œuvre	Non	Bilatérale Plate-forme (Borsa Istanbul)	Oui
États-Unis	Élevée	Élevée	Non	Oui	Non	Oui (si	Bilatérale	Oui

						obligations d'État locales)		
BRI	Sans objet	Faible	Oui	Oui	Non, mais disposée à la mettre en œuvre	Sans objet	Bilatérale Plate-forme	Oui